

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sandrine RAOUT, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS, Ludivine TISON, Jean-Paul PETIT, Hervé DANGREAU, Isabelle MILLET, Karine DESON.

Procuration : Stéphane MER à Hervé DENHEZ
Jérôme AVONTS à Isabelle MILLET

Membres absents : Sébastien WALLET, Stéphane MER, Jérôme AVONTS.

Sandrine RAOUT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le choix concernant le camps d'ado qui avait été pris lors de la réunion a été rajouté dans le compte rendu.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Monsieur VAUTRIN James et Madame OLIVEIRA Anne-Sophie de Lieu Saint Amand à Monsieur TIERTANT Jérémy et Madame SARPAUX Ludivine de Verchain Maugré - 22 bis rue du Maréchal Leclerc - Parcelle A 495 - 1 492 m²

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir délibéré, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

- Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 8 479 421€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 6 762 117€.

En ce qui concerne les subventions, une enveloppe budgétaire a été prévue lors de l'élaboration du budget mais les subventions seront votées ultérieurement.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition étaient les suivants :

- Foncier bâti : 11.42%
- Foncier non bâti : 33.21%

La part du département de la taxe foncière sur le bâti passant sur la commune, le taux sera désormais de 30.71%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux communaux d'imposition suivants :

- Foncier bâti : 30.71%
- Foncier non bâti : 33.21%

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

MARCHES PUBLICS

*** Marché d'entretien de l'éclairage public et des illuminations :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande pour entretien de l'éclairage public et des illuminations sur le territoire de la commune pour deux ans avec la société Lefevre Elec à Lieu Saint Amand.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

***Réaménagement des vestiaires du stade de football : Mission de maîtrise d'œuvre**

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une étude pour le réaménagement des vestiaires du stade municipal.

Après avoir étudié les différentes propositions et après avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de plasm[AMO]² de Lambres lez Douai. Le coût de leur mission serait de 8 000€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

TRAVAUX

INFORMATIONS

- Rue de la grenouille : Les travaux de récupération des eaux pluviales sont pris en charge par le syndicat d'assainissement mais les travaux de voirie (tapis d'enrobés) seront pris en charge par la commune. Une demande de subvention a été faite et une dérogation pour commencer les travaux dès que possible a été demandée. Nous devons attendre la réponse avant d'entreprendre les travaux.
En ce qui concerne l'assainissement, le réseau doit être terminé la semaine prochaine.

- Maison des associations : Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis. Les travaux de démolition de l'intérieur sont terminés. Il est rappelé que tout était vraiment à refaire. Pour ce chantier, seule l'enveloppe était conservée. Le chantier avance comme c'était prévu.
- Parking rue Jean Dewez : Les travaux se terminent, les pavés drainants sont posés. L'allée et la pelouse seront faites plus tard.
- Cour ferme Delloye : Les bancs et les jardinières ont été installés. Il est rappelé que ces travaux ont été fait par le personnel technique. Les plantations doivent être mises la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur le marché : La commission s'est réunie afin d'élaborer un règlement intérieur. L'inauguration a été reportée au 4 juin afin que tous les commerces puissent être là et pas seulement les commerces dits « essentiels ».
- Informations sur les festivités : En ce qui concerne les commémorations, les consignes sanitaires doivent toujours être respectées donc seuls le maire et les adjoints peuvent participer aux défilés.
Quant à la cérémonie du 1^{er} mai, les élus pourront participer au défilé mais la remise des diplômes se fera pour les deux années (2020 et 2021) sous forme de drive à la salle Fourmentraux. Les 22 diplômés recevront un coffret contenant une bouteille de champagne et deux verres.
- Informations sur accueil de loisirs : Il a dû être annulé suite aux changements de dates des vacances et suite aux nouvelles consignes sanitaires qui interdisaient l'organisation d'accueil de loisirs sauf pour certains cas tels que le personnel soignant.
- Informations sur les affaires scolaires : Après concertation avec le directeur d'école, la décision a été prise de maintenir l'accueil à l'école de Lieu Saint Amand pour la catégorie de personnel concernée. Des enseignants ont donc assuré la classe. Des plateaux repas ont été servis car la société Api ne livrait plus et notre personnel a encadré les enfants pendant la garderie.

- Loyers des bâtiments communaux : Afin d'aider les locataires de locaux communaux qui sont impactés par le confinement, le Conseil Municipal décide d'octroyer une dispense de paiement de loyer d'une durée de deux mois à ceux qui ont dû fermer à savoir l'esthéticienne. La société « Bora Bora » ne paiera donc pas de loyer en avril et en mai 2021.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0